Informations de base

2007/0105(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CEE/Saint-Marin: coopération et d'union douanière, protocole suite à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie **Subject** 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.40.05.01 Relations avec les pays d'Europe méridionale **Zone géographique** Saint-Marin	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	MARKOV Helmuth (GUE/NGL)	27/06/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2830	2007-11-19

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/06/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0309	Résumé
03/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2007	Vote en commission		Résumé

17/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0324/2007	
25/09/2007	Décision du Parlement	T6-0391/2007	Résumé
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
19/11/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/11/2007	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0105(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 133 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Acte d'adhésion 2005 (Bulgarie et Roumanie) TSA 6-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/50583

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE392.166	18/07/2007	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0324/2007	17/09/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0391/2007	25/09/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2007)0309	08/06/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2007/0810
JO L 325 11.12.2007, p. 0083

Résumé

Accord CEE/Saint-Marin: coopération et d'union douanière, protocole suite à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie

2007/0105(CNS) - 08/06/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole à l'Accord de coopération et d'Union douanière entre la Communauté économique européenne et Saint-Marin, suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, en 2007.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : l'Accord de coopération et d'Union douanière entre la CEE et Saint-Marin est entré en vigueur le 1er avril 2002 (se reporter à la fiche de procédure CNS/1991/1261). Il doit maintenant être modifié afin d'inclure les nouveaux États membres en tant que parties contractantes à l'accord de base.

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du protocole relatif aux conditions et modalités d'admission de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, l'adhésion de ceux-ci à l'accord d'Union douanière avec St-Marin doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole négocié avec St-Marin est joint à la proposition.

Accord CEE/Saint-Marin: coopération et d'union douanière, protocole suite à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie

2007/0105(CNS) - 25/09/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Helmuth **MARKOV** (GUE-NGL, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission du commerce international et approuve telle quelle la proposition de décision du Conseil visant à conclure un protocole à l'accord de coopération et d'union douanière entre la CEE et Saint-Marin, suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Accord CEE/Saint-Marin: coopération et d'union douanière, protocole suite à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie

2007/0105(CNS) - 19/11/2007 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole à l'Accord de coopération et d'Union douanière entre la Communauté économique européenne et Saint-Marin, suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2007/810/CE du Conseil relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord de coopération et d'union douanière entre la Communauté économique européenne et la République de Saint-Marin, concernant la participation, en tant que parties contractantes, de la République de Bulgarie et de la Roumanie, à la suite de leur adhésion à l'Union européenne.

CONTENU : l'Accord de coopération et d'Union douanière entre la CEE et Saint-Marin est entré en vigueur le 1er avril 2002 (se reporter à la fiche de procédure CNS/1991/1261). L'objectif de la présente décision est de le modifier afin d'inclure la Bulgarie et la Roumanie en tant que parties contractantes à l'accord de base.

Le texte du protocole CE-St-Marin est joint à la décision.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies.